

Madame, Monsieur

Les vacances d'été sont terminées et une nouvelle année scolaire commence. Les enfants ont retrouvé leurs camarades et ont déjà découvert leur nouvelle classe.

Vous trouverez sur ce document (envoyé seulement aux aînés) **quelques informations pratiques de rentrée.**

Vous trouverez également, pour chaque enfant, dans sa pochette de liaison ou son porte-vues le règlement de l'école que nous vous demandons de lire avec votre enfant et de signer. Les élèves devront rapporter le coupon signé.

▪ **STRUCTURE PÉDAGOGIQUE**

L'école accueille cette année 178 élèves répartis dans les classes suivantes :

PS Enseignante : Mathilde PERDRIEAU aidée de Clémentine ROUSSELOT
MS/GS Enseignantes : Marie RENAUD (mi-temps) et Emeline ROUSSIERE-BLANCHET, en remplacement de Nathalie ROUET, aidée de Bernadette ROUET
GS/CP Enseignante : Carole BOISSELEAU aidée d'Aimy DAVID
CP/CE1 Enseignantes : Océane CREPEAU, en remplacement d'Anita RAPIN
CE1/CE2 Enseignante : Laura MARTIN
CE2/CM1 Enseignante : Stéphanie RONDEAU
CM2 Enseignants : Vincent GELOT (*directeur*) et Marine GAUTREAU (les mardis et 1 vendredi sur 3)



Stéphanie TRICHET, enseignante spécialisée, intervient à différentes périodes de l'année.

Classe de Mathilde	25 élèves	25 PS
Classe de Nathalie R.	25 élèves	13 MS + 12 GS
Classe de Carole	25 élèves	9 GS + 16 CP
Classe d'Anita	24 élèves	9 CP + 15 CE1
Classe de Laura	25 élèves	7 CE1 + 18 CE2
Classe de Stéphanie	26 élèves	6 CE2 + 20 CM1
Classe de Vincent	28 élèves	28 CM2

▪ **SÉCURITÉ À L'ECOLE**



Les consignes de sécurité restent inchangées, **le portail d'accueil est toujours fermé à clé durant les heures de classe.** Pour rentrer dans l'école, il faudra **utiliser la sonnette** située près du portail, sous le porche ; une personne viendra alors vous ouvrir.

Si personne ne vient, appelez le **02 51 92 41 03** (numéro de téléphone de l'école). Nous vous remercions de votre compréhension.

CALENDRIER SCOLAIRE

Il n'y a pas eu de changement par rapport au calendrier scolaire que vous avez reçu avec les documents de rentrée au mois de juin.



PISCINE

Cette année, les élèves de CP/CE1/CE2/CM1 fréquenteront la piscine des Herbiers. Les 10 séances sont prévues le jeudi après-midi du 7 décembre au 22 février. Les enseignants vous apporteront plus de précisions lors des réunions de parents de début d'année.

REUNION DE PARENTS



Comme à chaque début d'année, une réunion de parents est proposée par les enseignants. Ces réunions auront lieu dans les classes. Voici les dates qui ont été arrêtées :

Classe de Mathilde PERDRIEAU	PS : lundi 25 septembre à 18h30
Classe de Nathalie ROUET / Marie RENAUD / Emeline ROUSSE-BLANCHET	La date sera communiquée ultérieurement.
Classe de Carole BOISSELEAU	GS : jeudi 21 septembre à 18h30 CP : jeudi 14 septembre à 18h30
Classe de Anita RAPIN / Océane CREPEAU	CP : jeudi 14 septembre à 18h30 CE1 : lundi 18 septembre à 18h30
Classe de Laura MARTIN	CE1/CE2 : mardi 19 septembre à 18h30
Classe de Stéphanie RONDEAU	CE2 : mardi 19 septembre à 18h30 CM1 : mardi 26 septembre à 18h30
Classe de Vincent GELOT et Marine GAUTREAU	CM2 : lundi 11 septembre à 18h30

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Les temps d'APC se dérouleront tous les jours, après le déjeuner.

Ce temps pourra aussi être utilisé pour constituer des groupes restreints de travail et permettre :

- d'apporter une aide dans les apprentissages
- un accompagnement dans le travail personnel de l'élève (organisation, méthodes de travail...)
- de vivre des activités dans le cadre du projet d'école : préparation d'une sortie scolaire, d'exposés...

Des précisions vous seront données lors des réunions de classe. Pour l'heure, nous vous demandons simplement de compléter l'autorisation de prise en charge située à la fin du règlement.

SITE INTERNET DE L'ECOLE

Vous retrouverez régulièrement des informations sur la vie de l'école sur notre site Internet :

<http://mouchamps-notredame.fr/>



Toute l'équipe éducative souhaite une excellente année scolaire à tous les élèves et reste disponible pour vous rencontrer !

L'équipe enseignante

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Vous trouverez ci-dessous le règlement intérieur de l'école. Merci de le lire avec votre enfant et de le signer.
Merci de rapporter le coupon signé.



HORAIRES

Les CE1 de la classe d'Anita mangent au 2^{ème} service de cantine, avec les CE1 de la classe de Laura. Ses élèves de CP sortent donc à 12h, pour reprendre à 13h10, alors que ses CE1 sortent de la classe à 12h15, pour reprendre ensuite à 13h25.

PS-MS-GS-CP	CE1-CE2-CM1-CM2
<p>Matin : 8h55 – 12h Repas cantine : 12h à 12h45</p> <p><u>Si votre enfant rentre manger chez lui le midi :</u></p> <p>-Il peut quitter l'école à 12h.</p> <p>Ou</p> <p>-Il peut quitter l'école à 12h15 avec son frère ou sa sœur en CE1 CE2 CM1 CM2.</p> <p>Pour ceux déjeunant chez eux, retour à l'école à 13h10 ou 13h25.</p> <p><i>Entre 13h10 et 13h25, ce temps sera mis à profit pour l'Aide Pédagogique Complémentaire.</i></p>	<p>Matin : 8h55 – 12h15 Récréation : 12h15 à 12h50 Repas : 12h50 à 13h25</p> <p><u>Si votre enfant rentre manger chez lui le midi :</u></p> <p>-Il quittera l'école à 12h15.</p> <p>-Il peut être de retour à 13h10 avec son frère ou sa sœur en PS MS GS CP (il sera accueilli dans la classe de Carole)</p> <p>Ou</p> <p>Il peut être de retour entre 13h25 et 13h40.</p> <p><i>Entre 13h 25 et 13h 40, ce temps sera mis à profit pour l'Aide Pédagogique Complémentaire.</i></p>
Après-midi : 13h25 – 16h35.	Après-midi : 13h40 – 16h35

Pour des raisons de surveillance, les enfants ne doivent pas arriver à l'école avant **8h45**. **Cependant, il est impératif, afin de ne pas perturber le bon déroulement de la classe, que chaque enfant soit présent pour le début des cours** (5 min avant la rentrée, c'est bien !). En cas de retard, veuillez vous assurer que votre enfant est bien entré en classe avant de repartir et au besoin, accompagnez-le.

Le soir, une surveillance est effectuée **jusqu'à 16h50**. Nous vous demandons de respecter impérativement ces horaires de sortie, et de prévenir en cas de retard. **Après 16h50**, les élèves seront pris en charge par l'accueil périscolaire, même s'ils ne sont pas inscrits à ce service.

SECURITÉ



Le matin et le soir, il est interdit de **stationner** aux abords de l'école de façon à faciliter le départ des cars. Veuillez donc utiliser le parking en veillant à ne pas prendre les places réservées au Pôle Santé. Privilégiez également les stationnements en marche arrière pour une meilleure visibilité en repartant.

Pour des raisons de sécurité, le portail d'entrée sera fermé chaque matin à 9h05.

Les entrées se font uniquement par le portail sous le porche (sauf les élèves arrivant en car). La sortie se fait par le grand portail.

Les sorties des élèves qui partent à pied, en voiture ou à vélo se font uniquement par le grand portail.

Le soir, les parents attendent sous le porche extérieur jusqu'à 16h35. A 16h35, ils peuvent entrer sur la cour dès qu'un enseignant a ouvert le portail. La sortie se fait par le grand portail. Les élèves qui rentrent à pied partiront après les enfants qui partent accompagnés par leurs parents.

Nous rappelons que pour des raisons de sécurité, nous demandons que les élèves partant à vélo portent un casque et un gilet jaune.

Les parents d'élèves des classes de Mathilde PERDRIEU et Nathalie ROUET vont chercher leur enfant directement à leur classe et récupèrent ensuite, le cas échéant, les plus grands qui les attendent. La sortie n'étant pas un temps de récréation, l'utilisation des jeux de cour (y compris la structure de jeux) est interdite.

En cas de pluie, les élèves de la CP au CM2 attendront sous le préau. Les parents viendront ensuite les chercher sous le préau.

Les enfants qui vont au centre périscolaire sont regroupés sous le préau où ils sont pris en charge par un animateur.

Ceux qui empruntent le transport scolaire entrent et sortent par le portillon vert, côté cantine.

▪ FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Toute absence non-prévue (exemple : enfant malade) doit être signalée au plus tard le premier jour de l'absence, et ce, avant le début des cours par un coup de téléphone ou un mail adressé sur la boîte mail de l'école et/ou de l'enseignant(e).

N'oubliez pas de prévenir également le service enfance jeunesse (cantine et périscolaire) le cas échéant. Au retour de votre enfant à l'école ou bien pour une absence prévue, vous voudrez bien notifier cette absence par écrit au moyen des bulletins d'absence.

Toute absence pour convenances personnelles (exemple : sports d'hiver) n'est pas autorisée.

Si toutefois vous décidez de prendre des vacances sur temps scolaire, une demande d'autorisation d'absence devra être adressée par courrier au moins 15 jours avant celle-ci à la D.S.D.E.N. de l'Académie de Nantes (adresse : 8 rue du Général Marguerite - BP72612-44326 NANTES Cedex 03). Vous devez également informer le directeur et l'enseignant de votre enfant de votre démarche.



Devant la recrudescence d'absences pour cause de week-ends prolongés constatée l'année précédente, nous vous demandons d'être vigilants sur la scolarité de votre enfant.

Enfin, après toute absence pour maladie excédant une semaine, un certificat médical pourra être demandé.

Les dispenses d'Education Physique et Sportive seront toujours accompagnées d'un mot de votre part, et d'un certificat médical dès que possible, notamment en activité piscine.

Les participations aux activités de l'école sont obligatoires : piscine, sorties scolaires.

▪ PRISE DE MÉDICAMENTS A L'ECOLE

Aucun médicament d'usage courant, en vente libre en pharmacie, ne peut être donné par l'enseignant. Par ailleurs, il est interdit de confier un médicament à un enfant.

-Les médicaments prescrits dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (prévu pour la prise en charge des enfants atteints de maladie chronique) peuvent être donnés par le personnel enseignant.

-Exceptionnellement, l'enfant peut avoir besoin d'une prise médicamenteuse sur le temps scolaire, pour une pathologie chronique ne nécessitant pas un PAI (ex : asthme léger, reflux gastro-œsophagien, migraine...). Dans ce cas les parents doivent fournir :

Un courrier autorisant l'enseignant à donner le médicament + la prescription médicale

Il faut rappeler que très peu d'enfants sont concernés par cette situation.

Cette possibilité ne concerne pas les traitements des infections courantes aiguës (angine, bronchite, rhinopharyngite, otite, gastro-entérite...) qui peuvent être pris à domicile avant ou après l'école.

Par ailleurs, pour toute consultation médicale faisant suite à un accident scolaire, nous vous demandons de bien vouloir nous rapporter un certificat médical afin d'effectuer la déclaration d'accident.

Toute dispense de sport doit être justifiée par un mot des parents ou par un certificat médical.

▪ COLLATION ET ANNIVERSAIRES

Les élèves des classes élémentaires qui déjeunent à 12h50 peuvent apporter un **gôûter léger** : fruit ou compote.

Pour les anniversaires, vous recevrez une information lors des réunions de parents.



▪ RELATIONS AVEC LA FAMILLE

L'école informe les parents de la vie de l'école par le biais de réunions, de rendez-vous individuels, de la pochette de liaison, du site internet...Le recours au courriel est aussi une possibilité.

Le travail des élèves est envoyé régulièrement à la maison pour assurer un bon suivi de leur scolarité.

Toute information communiquée par l'école doit être consultée et tout retour de document par les familles doit s'effectuer dans les délais demandés.

Nous vous demandons de vérifier régulièrement le cartable de votre enfant pour vous assurer qu'il vous communique les informations transmises. Cela permettra également de vous assurer qu'il n'apporte pas d'objets interdits dans l'enceinte de l'école : console de jeux ou autres jeux de la maison, argent, objets dangereux, smartphone...

Chaque classe dispose d'une adresse mail :

- PS, Classe de *Mathilde PERDRIEU* : classe1-ps@mouchamps-notredame.fr
- MS GS, Classe de *Marie RENAUD/Nathalie ROUET* : classe2-msgs@mouchamps-notredame.fr
- GS CP, Classe de *Carole BOISSELEAU* : classe3-gscp@mouchamps-notredame.fr
- CP-CE1, Classe de *Océane CREPEAU / d'Anita RAPIN* : classe4-cpce1@mouchamps-notredame.fr
- CE1-CE2, Classe de *Laura GARÇONNET* classe5-ce1 ce2@mouchamps-notredame.fr
- CE2-CM1, Classe de *Stéphanie RONDEAU* : classe6-ce2cm1@mouchamps-notredame.fr
- CM2, Classe de *Vincent GELOT et Marine GAUTREAU*
 - M. GELOT : classe7-cm1 cm2@mouchamps-notredame.fr
 - Mme. GAUTREAU : classe7bis-cm1 cm2@mouchamps-notredame.fr

Pour communiquer avec l'école :

direction@mouchamps-notredame.fr



La mise en place de ces boîtes mail permet à l'enseignant de votre enfant de vous transmettre des informations concernant la classe. Lors des réunions de rentrée, chaque enseignant apportera des précisions sur l'utilisation qu'il souhaite faire de cette messagerie.

La messagerie sera consultée prioritairement sur temps d'école et les réponses seront prioritairement faites sur temps scolaire.

Les enseignants ne consulteront pas nécessairement la boîte mail de leur classe tous les jours. C'est pourquoi, en cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de prévenir l'école uniquement par téléphone ou en utilisant la boîte mail.

▪ VIE DE L'ÉCOLE ET RESPECT DU RÈGLEMENT

Les enfants doivent avoir une tenue vestimentaire correcte. **Nous vous demandons de marquer les vêtements de vos enfants pour éviter leur perte.** Les vêtements trouvés sont accrochés sous le préau. Avant chaque période de vacances, les vêtements seront exposés. Ceux qui ne seront pas récupérés seront donnés à des œuvres caritatives ou conservés à l'école en vêtements de rechange.

L'école joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant.

Un enfant momentanément difficile pourra être isolé, sous surveillance, le temps qu'il retrouve un comportement compatible avec la vie du groupe.

En cas de dégradation des locaux ou du matériel, l'enfant pourra être amené à réparer sa faute (nettoyage, réparation, remplacement).

Veillez à une tenue vestimentaire correcte et adaptée (exemple : pas de crop-tops à l'école).

Chaque élève doit être poli et respectueux envers les adultes et ses camarades.

Les actes de violence, d'indiscipline et d'irrespect seront sanctionnés et les parents seront informés.

Lorsque le comportement perturbe gravement et régulièrement le fonctionnement de la classe ou de l'école, l'élève aura un avertissement. Après deux avertissements, l'équipe enseignante se réunira pour décider des sanctions.

Pour que les enfants adhèrent au règlement, il est indispensable que les adultes eux-mêmes le respectent. Ces règles de vie ont été élaborées pour permettre un mieux vivre des enfants, des familles et de l'équipe éducative au sein de l'école. Elles ont été approuvées par l'Apel.

Signature du règlement (à conserver à la maison)

Mr et Mme, parents de l'élève :

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à respecter les clauses de ce règlement et à les faire respecter par leur enfant.

Acceptent que leur enfant participe aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Le à

Signature des parents

Signature des enfants (à partir de la Grande Section) ●

● Pour les enfants ne sachant pas lire, nous invitons les parents à leur lire et à leur expliquer ce règlement.



Signature du règlement (à retourner à l'école)

Mr et Mme, parents de l'élève :

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à respecter les clauses de ce règlement et à les faire respecter par leur enfant.

Acceptent que leur enfant participe aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Le à

Signature des parents

Signature des enfants (à partir de la Grande Section) ●

● Pour les enfants ne sachant pas lire, nous invitons les parents à leur lire et à leur expliquer ce règlement.